

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website : www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF
Quatorzième session ordinaire
26 – 30 janvier 2009
Addis-Abeba (ETHIOPIE)

Ex.CL/473 (XIV)

RAPPORT DE LA SIXIEME CONFERENCE DES
MINISTRES AFRICAINS DE LA FONCTION PUBLIQUE

INTRODUCTION

1. La 6^{ème} Conférence des Ministres Africains de la Fonction publique, organisée par la République d'Afrique du Sud sur le thème « Développer la Fonction publique et les capacités administratives de l'Etat », s'est tenue du 13 au 15 octobre 2008 à Midrand, Afrique du Sud. La Conférence des ministres a été précédée par une réunion d'experts des Etats membres, les 11 et 12 octobre 2008. Pendant la période de la 5^{ème} Conférence des Ministres de la Fonction publique, plusieurs réunions du Bureau ont eu lieu sous la présidence du Ministre de la Fonction publique et de l'Administration de la République d'Afrique du Sud.

2. Le Ministre d'Etat en charge de la Fonction publique du Kenya a été élu Président du Bureau de la 6^{ème} Conférence des Ministres, l'Algérie 1^{er} Vice-président, la Guinée 2^{ème} Vice-président et le Mozambique Rapporteur. Le 3^{ème} Vice-président sera élu après consultation des pays de la région de l'Afrique centrale. La Conférence a regroupé 35 Etats membres et représentants d'organisations partenaires s'occupant des questions relatives à la Fonction publique. Au cours de la Conférence, le Ministre a également présenté les premières récompenses primant les innovations du secteur public dans le cadre du programme panafricain du Prix de l'Innovation du Secteur public.

THEME DE LA CONFERENCE

3. La 6^{ème} Conférence des Ministres Africains de la Fonction publique a été l'occasion d'évaluer la mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba adoptée par la 5^{ème} Conférence des Ministres Africains de la Fonction publique. Elle a outre examiné le projet de Charte sur les Principes et les Valeurs de la Fonction publique et de l'Administration, un document général sur le thème de la conférence et une stratégie à long terme visant le renforcement des capacités de l'Etat.

4. La Conférence des Ministres a adopté le rapport et la Déclaration de la 6^{ème} Conférence des Ministres. Dans le rapport et la Déclaration, les Ministres ont affirmé leur volonté d'œuvrer ensemble au renforcement des capacités de la Fonction publique en vue de réaliser les Objectifs de Développement du Millénaire. Pour prouver la force de leur engagement, les ministres ont pris un certain nombre de décisions relatives au travail à accomplir pendant la période régie par la 6^{ème} Conférence des Ministres de la Fonction publique.

RECOMMANDATIONS DE LA CONFERENCE

5. Dans le cadre du rapport et de la Déclaration adoptés par la Conférence, les Ministres de la Fonction publique ont fait les recommandations suivantes :

- a. La Commission de l'Union africaine et ses partenaires devraient œuvrer ensemble à l'exécution d'activités de renforcement des capacités des Etats africains à travers des stages de formation, des échanges de connaissances et la revue par les pairs entre Etats membres de l'Union africaine.
- b. Le projet de Charte africaine des Valeurs et des Principes de la Fonction publique et de l'Administration devrait être soumis à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine, après sa révision et sa finalisation par les experts juristes des Etats membres.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

**6^{ème} CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS
DE LA FONCTION PUBLIQUE**

**13-15 OCTOBRE 2008
MIDRAND (AFRIQUE DU SUD)**

RAPPORT FINAL

INTRODUCTION

1. La 6^{ème} Conférence des Ministres africains de la Fonction publique s'est tenue du 13 au 15 octobre 2008, à Midrand, en Afrique du Sud. Ont assisté à cette conférence les Etats membres, les représentants des organisations africaines et internationales et les experts invités. Les Etats membres présents à la 6^{ème} Conférence étaient : l'Algérie, le Botswana, le Burundi, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la République Démocratique du Congo, l'Éthiopie, l'Égypte, l'Erythrée, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée Conakry, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, la Libye, Madagascar, le Malawi, Maurice, la Mauritanie, le Mozambique, la Namibie, le Niger, le Nigeria, le Rwanda, l'Afrique du Sud, le Soudan, le Swaziland, la Tanzanie, la Tunisie, l'Ouganda, la Zambie, et le Zimbabwe. Les organisations représentées étaient: La Commission de l'Union africaine, AAPAM, AMDIN, CAFRAD, COMESA, ECA, NEPAD, CEA, UMI, et un certain nombre d'organisations locales.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

2. La cérémonie d'ouverture de la 6^{ème} Conférence des Ministres africains de la Fonction publique a été présidée par le Dr Ellen Kornegay, Directeur général adjoint du Ministère de la Fonction publique et de l'Administration de la République d'Afrique du Sud. Le Dr Kornegay a souhaité la bienvenue en Afrique du Sud aux participants et à la session d'ouverture.

Allocution d'ouverture: S.E Mme. Julia Dolly Joiner, Commissaire en charge des Affaires politiques, Commission de l'Union africaine.

3. La Commissaire Joiner a souhaité la bienvenue aux participants et a indiqué que cette conférence est le résultat d'un travail qui a commencé à la 5^{ème} Conférence des Ministres et, bien entendu, de toutes les conférences précédentes des Ministres africains de la Fonction publique. Elle a ensuite rappelé le travail qui a été fait et l'engagement dont a fait preuve le gouvernement d'Afrique du Sud. Elle a également indiqué à quel point l'engagement continu de l'Afrique du Sud de jouer un rôle positif sur le continent était encourageant.

4. La Commissaire Joiner a reconnu que le travail des Ministres à servir à faire figurer parmi les principales préoccupations de l'Union africaine l'importance du renforcement des capacités pour la réalisation des objectifs fixés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine et les mandats définis régulièrement par les chefs d'Etat et de gouvernement au cours des diverses réunions de la Conférence de l'Union africaine. À cet égard, la Commissaire a indiqué que le travail présenté au cours de la 6^{ème} Conférence fait partie d'une série de travaux en cours entrepris dans le cadre du programme ministériel. Elle a mis un accent tout particulier sur le projet de Charte à présenter à la Conférence.

5. En examinant le thème de la conférence – “Le renforcement des capacités de la Fonction publique et de l’Administration de l’Etat en Afrique” – la Commissaire a indiqué qu’il s’agissait là d’un défi à long terme et que l’appropriation par les Africains de ses initiatives était donc cruciale. Elle a également indiqué que l’Etat était indispensable au développement et que les récents événements dans le secteur financier international ne font que confirmer l’importance de l’Etat et de sa capacité pour développement. La Commissaire a également soutenu que la nécessité de bâtir l’Etat est intégrée dans le contexte si on examine le niveau de la mise en oeuvre des objectifs du Millénaire pour le développement.

6. La Commissaire Joiner a conclu que le renforcement des capacités de la Fonction publique et de l’Administration de l’Etat en Afrique consiste principalement à renforcer notre capacité à créer et à gérer nos propres activités et programmes. À cet égard, elle a indiqué que la stratégie à long terme qui serait présentée est indispensable pour l’organisation du futur travail des Ministres.

Discours liminaire: S.E M. le Ministre Richard Baloyi Président de la 5^{ème} Conférence des Ministres et Hôte, République d’Afrique du Sud.

7. Le Président de la 5^{ème} Conférence des Ministres africains de la Fonction publique, S.E. Richard Baloyi a souhaité la bienvenue aux participants de la 6^{ème} Conférence des Ministres. Il a confirmé l’engagement ferme de l’Afrique du Sud envers l’Union africaine et sa volonté de jouer un rôle positif sur le plan international en participant aux initiatives continentales. Cet engagement, a-t-il ajouté, se reflète, entre autres, dans les récents discours du Président de l’Afrique du Sud et des résolutions adoptées par le parti au pouvoir en Afrique du Sud.

8. En indiquant clairement les paramètres généraux des domaines de travail dans la Déclaration d’Addis Abeba, le Président s’est félicité du travail accompli par son prédécesseur, l’ancien Ministre de la Fonction publique et de l’Administration, Mme Geraldine Fraser-Moleketi, qui a présidé les 4^{ème} et 5^{ème} Conférences des Ministres africains de la Fonction publique. Il a indiqué que la conférence constituera une bonne base pour évaluer les progrès réalisés depuis l’adoption de la Déclaration d’Addis Abeba.

9. Le Président a conclu en citant Ben Okri: « la chose la plus authentique, en ce qui nous concerne, est notre capacité à créer, vaincre, supporter, transformer, aimer et surmonter notre souffrance. » Il a de nouveau souhaité la bienvenue aux participants en Afrique du Sud et un bon séjour lors de cette conférence.

ELECTION DU BUREAU DE LA CONFERENCE

10. S.E Mme Julia Dolly Joiner, Commissaire en charge des Affaires politiques de la Commission de l'Union africaine, a engagé le processus électoral en indiquant que les consultations devraient avoir lieu au sein des groupes régionaux concernant la composition et l'élection du Bureau de la 6^{ème} Conférence des Ministres africains de la Fonction publique. A l'issue des consultations, les pays suivants ont été élus comme membres du Bureau :

| | |
|---------------------------------|---|
| Président: | Kenya |
| 1 ^{er} Vice-Président | Algérie |
| 2 ^{ème} Vice-Président | Guinée |
| 3 ^{ème} Vice-Président | Région d'Afrique centrale (à décider après consultations) |
| Rapporteur | Mozambique |

11. Le Président de la 6^{ème} Conférence des Ministres africains de la Fonction publique, S.E. M. le Ministre Dalmas Otieno Anyango, Ministre d'Etat de la Fonction publique de la République du Kenya, a remercié la Conférence d'avoir élu le Kenya comme Président de la 6^{ème} Conférence des Ministres africains de la Fonction publique. Il a également remercié le bureau sortant pour avoir jeté les bases et l'Afrique du sud pour avoir abrité la réunion.

12. Le Président a promis à la Conférence des Ministres que le Kenya s'emploiera à la création des synergies requises pour le programme et collaborera avec des partenaires pour l'avancement de l'ordre du jour de la Conférence des Ministres. Il a également indiqué que l'institutionnalisation des prix décernés aux pays qui se distinguent en matière de gestion de la Fonction publique en Afrique servira de modèle et d'incitation pour le changement dans la Fonction publique en Afrique. Le président a conclu avec un bref exposé sur l'expérience de la Fonction publique au Kenya.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13. L'ordre du jour de la Conférence a été présenté pour examen et adoption par la Conférence. En l'absence de tout point supplémentaire et de changement, l'ordre du jour a été adopté par la 6^{ème} Conférence des Ministres africains de la Fonction publique.

RAPPORTS POUR LA CONFERENCE

14. Le Président de la Conférence, S.E. M. le Ministre Dalmas Otieno Anyango, a souhaité la bienvenue aux participants à la session et indiqué que la

Conférence recevra et examinera les rapports du Président sortant de la Conférence des Ministres ainsi que celui des experts des Etats membres.

Rapport du Président de la 5^{ème} Conférence des Ministres de la Fonction publique

15. Le rapport du Président de la 5th Conférence des Ministres de la Fonction publique a été présenté par son E. l'H. Mr. Richard Baloyi, Ministre de la Fonction publique et de l'Administration de la République d'Afrique du Sud. Le rapport, tel que présenté, souligne les actions et les activités qui ont été entreprises depuis la 5^{ème} Conférence panafricaine des Ministres tenue en décembre 2005 à Addis Abeba, Ethiopie. La Déclaration d'Addis Abeba a servi à établir le mandat du Bureau de la 5^{ème} Conférence panafricaine des Ministres.

16. Le Rapport du Président portait essentiellement sur les mesures prises en réaction au mandat de la Déclaration d'Addis Abeba et leurs conséquences. Le rapport a aussi présenté le contexte dans lequel le programme de la Gouvernance et de l'administration publique s'est élaboré. Dans son exposé, le Président a attiré l'attention sur les changements clés dans lesquels le Président avait été impliqué pendant la mise en œuvre du programme. À cet égard, le rapport fait remarquer que quatre réunions ministérielles, deux réunions ministérielles élargies et une réunion ministérielle entière ont été convoquées pendant la période de la 5^{ème} Conférence.

17. En examinant les aspects de la Déclaration d'Addis Abeba, le Président a souligné les efforts qui ont été faits pour mettre en place un partenariat et promouvoir le programme des Ministres. Le rapport, tel que présenté, reflète des progrès notables dans un certain nombre de domaines. En insistant sur les enseignements tirés, le Président a indiqué que l'approche consistant à désigner des Etats membres comme champions dans un certain nombre de domaines avait porté ses fruits dans quelques domaines. En conclusion, le Président a fait remarquer que l'une des étapes les plus importantes pour avancer serait d'encourager les Etats membres à fournir des ressources pour assurer la durabilité du programme des Ministres.

Rapports des Champions par thème

18. À la suite du rapport de la 5^{ème} Conférence des Ministres, les Etats membres qui avaient été Champions ont eu l'occasion de réfléchir sur leurs domaines de travail. Le Vice-Premier Ministre de Namibie a rappelé le rôle de son pays en tant que champion pendant la Journée de la Fonction publique et le succès des activités mises en place, qui comprenaient l'accueil de la Journée de la Fonction publique continentale, pendant laquelle des informations sur les expériences des différents pays ont été échangées.

19. Le rôle joué par les organisations continentales et internationales pendant la Journée de la Fonction publique a été souligné par le Vice-Premier Ministre de Namibie, il a également indiqué l'engagement continu de la Namibie et la volonté de la Tanzanie d'accueillir les activités devant marquer la célébration de la Journée de la Fonction publique en 2009. La Namibie a proposé que le thème de la conférence soit maintenu pour les célébrations de 2009. Les Etats membres ont aussi été encouragés à élaborer des thèmes adaptés à leur propre situation. Dans la perspective de la célébration de 2009, la Tanzanie a envoyé une équipe de travail afin de tirer des enseignements de l'expérience namibienne. Un certain nombre d'Etats membres ont brièvement fait part de leurs expériences et exprimé leur soutien aux futures célébrations de la journée de la Fonction publique.

20. Il a été noté que le Nigeria s'était engagé dans le domaine de la lutte contre la corruption et avait joué un rôle actif lors de la réunion du Bureau Anti-Corruption, tenue à Abuja, au Nigeria. Les détails concernant ce rôle peuvent être fournis par l'expert du Nigeria. Il a été observé que le Nigeria pourrait, au besoin, fournir des informations supplémentaires au cours de la conférence.

Discussion du Rapport du Président

21. Les Etats membres, tout en félicitant le Kenya pour son élection à la présidence de la 6^{ème} Conférence de Ministres, ont exprimé leur gratitude à l'Afrique du Sud pour le rôle majeur qu'elle a joué ces dernières années. Il a été noté que la question des ressources provenant de l'Union européenne et de la table ronde des donateurs, comme mentionné dans le rapport, nécessitait des explications supplémentaires. Après les échanges de vues des Etats membres sur la réforme expérimentée, le Président sortant a été félicité pour le rapport détaillé qu'il a présenté à la Conférence. Il a aussi été indiqué qu'une réunion de passation des pouvoirs serait nécessaire entre le nouveau Président et le Président sortant de la Conférence ministérielle.

22. S'agissant de la formation des formateurs qui a été incorporé dans le programme des Ministres, il a été noté qu'il serait essentiel qu'une telle formation se fasse dans toutes les langues de l'Union africaine. En particulier, il était nécessaire qu'il y ait une formation en Français et en Portugais. Les Etats membres doivent également partager des expériences dans un certain nombre de domaines et il faut reconnaître que d'autres pays peuvent aussi mettre en oeuvre des programmes élargis.

Rapport de la Réunion des Experts des Etats membres

23. La réunion des experts des Etats membres s'est tenue les 11 et 12 octobre, avant la Conférence des Ministres. Le rapport de la réunion des experts a été présenté par le rapporteur de la réunion des experts, le Professeur Richard Levin, d'Afrique du Sud. Dans sa communication, le Professeur Levin indique

que les trois documents présentés à la réunion des experts ont fait l'objet de discussions. Il a noté qu'il avait été recommandé que trois documents soient pris en considération par la Conférence des ministres.

24. Les Etats membres se sont félicités du contenu du rapport. Ils ont conclu que les documents devant être présentés pendant la Conférence, des discussions substantielles sur les questions contenues dans le rapport auraient lieu lors de la présentation des trois documents.

PRÉSENTATION DU DOCUMENT SUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE L'ADMINISTRATION DE L'ETAT

25. Lors de la présentation du document, le Professeur Richard Levin a rappelé les étapes du changement des Etats africains depuis l'époque postcoloniale jusqu'au 21^{ème} siècle et leur impact sur l'état de développement des pays africains. Il a déclaré que la capacité des gouvernements africains à obtenir des résultats concrets varie fortement sur le continent, et que lorsqu'il y avait eu une amélioration significative de la performance, la capacité de l'Etat restait limitée à tous les niveaux, particulièrement les capacités techniques et de mise en oeuvre.

26. Il a été indiqué que durant ces vingt dernières années l'Etat, aussi bien dans le reste du monde qu'en Afrique, a été systématiquement discrédité en faveur du marché qui a été activement promu comme un distributeur de ressources plus efficace. Le Professeur Richard Levin a reconnu que le professionnalisme et l'engagement des citoyens ne peuvent réussir sans la légitimité de l'Etat. Des pratiques démocratiques doivent donc étayer le professionnalisme et l'engagement des citoyens. Le document reflète que les Etats capables sont ceux qui sont efficaces. L'*Efficacité* a été associée à une structure légère, mais les Etats dont la structure est légère n'ont pas été en mesure de faire face efficacement aux défis majeurs que posent la pauvreté, les déplacements de population et la mise oeuvre d'un développement durable.

27. Le Professeur Levin a aussi insisté sur le fait que la possession sans la capacité était condamnée à l'échec et menait à de nouvelles formes de domination extérieure par ceux qui avaient la capacité en même temps que des intérêts personnels. La capacité sans une direction stratégique renforcée par une planification complète ne permettra non plus de réaliser un développement durable. Le document a souligné combien la participation populaire est essentielle dans la problématique de gouvernance. Par ailleurs, le Professeur Levin a indiqué que la réalité à laquelle les pays africains font face demande une réaffirmation forte de la nécessité de construire des Etats solides, capables d'assurer le développement. En conclusion, le Professeur Levin a ajouté que la Charte africaine de la Fonction publique constitue une base saine pour l'action,

mais que la réussite demanderait un effort concerté pour renforcer les capacités de l'Etat de façon durable.

28. Le Professeur Levin a souligné la nécessité de construire des Etats africains capables en se concentrant sur la construction de l'Etat qui assure le développement, grâce au renforcement du développement et de la prestation de services, des ressources humaines, aux technologies de l'information et de la Communication, au développement organisationnel et institutionnel, à l'accroissement du budget, à la mobilisation de ressources financières et autres, suivi et à l'évaluation. Afin de construire des Etats forts, capables et efficaces sur le continent, il est nécessaire de construire des institutions bien structurées sur le plan social et de développer des structures administratives souples, capables de mettre en œuvre les valeurs et les principes démocratiques d'une Fonction publique et d'une administration axées sur les populations, exposés dans la Charte africaine sur les Valeurs et les Principes de la Fonction publique et de l'Administration.

29. En conclusion, le Professeur Levin a indiqué que l'Etat en développement n'est pas seulement possible mais qu'il est indispensable au pays en développement. Les Etats capables sont les Etats en développement qui peuvent intervenir efficacement pour relever les défis politiques, économiques, environnementaux et sociaux majeurs du 21^{ème} siècle.

Examen du document sur le Développement des Capacités de la Fonction publique et de l'Administration de l'Etat

30. Les Etats membres se sont félicités du document qui était informatif et qui invitait à la réflexion. Il était particulièrement évident que le marché ne fournit pas de solutions aux problèmes auxquels l'Afrique fait face et l'Etat doit jouer un rôle plus actif. En particulier, les Etats membres ont noté que la crise financière actuelle nécessite un rôle plus actif face aux échecs du marché et à la pauvreté en Afrique.

31. Le document est essentiellement axé sur les difficultés auxquelles font face les pays africains, mais il est impératif d'accorder toute l'attention voulue à la question de savoir comment les pays africains pourraient être remodelés afin qu'ils puissent faire face à ces réalités. Les solutions doivent être adaptées aux réalités africaines et à la crise économique internationale. A cet égard, le document devait également traiter des raisons pour lesquelles l'Etat a failli dans toute l'histoire de l'Afrique. Cela est important lorsqu'il s'agit de suggérer un rôle plus efficace de l'Etat dans le futur. A cet égard, il a été noté qu'un équilibre devrait être établi entre le rôle de l'Etat et celui du marché. Le rôle du marché ne doit pas être négligé.

32. Un élément central du développement du concept de renforcement des capacités d'un Etat en développement est l'attention à accorder au

développement du respect de soi et à la consolidation des activités que doit mener un Etat performant. Le processus de construction des capacités de l'Etat doit également souligner l'importance des associations professionnelles et des syndicats. Il a néanmoins été noté que le document constitue une bonne base de travail et pour les engagements futurs.

33. Il a été noté que le document avait une orientation conceptuelle et ne donnait aucune indication claire sur la voie à suivre pour l'avenir. Et en particulier, on a le sentiment que le document devait se concentrer sur la résolution des problèmes ainsi que la formulation de recommandations plutôt que d'expliquer ces problèmes. Il a été répondu que le document soulignait délibérément l'ensemble des défis conceptuels et constituait une base pour un plan d'action à long terme qui serait présenté au cours de la deuxième journée de la conférence.

34. Les Etats membres ont exprimé leur profonde préoccupation concernant la crise financière internationale actuelle et l'impact négatif qu'elle pourrait avoir sur l'Afrique. À cet égard, il est nécessaire de réfléchir au rôle que l'Etat peut jouer dans l'économie. Dans ce processus, il a été estimé qu'il est important qu'une notion africaine de l'Etat capable soit développée et qu'un tel concept soit basé sur les réalités propres à l'Afrique plutôt que celles auxquelles sont confrontés les pays développés. Il est également important de mettre l'accent sur l'échange d'informations sur les bonnes pratiques des Etats africains.

35. Il a été noté que ce document n'expliquait pas pleinement les raisons pour lesquelles l'Etat avait échoué en Afrique. Par conséquent, il est difficile d'imaginer comment les défis qui se posent à l'Etat en Afrique peuvent être relevés en l'absence d'un bon diagnostic. Il a également été noté que le document ne traitait pas du manque de ressources comme élément ayant pu contribuer à l'échec de l'Etat en Afrique, et que ce document ne faisait pas la distinction entre les Etats capables et les Etats en voie de développement. Le document doit également tenir compte des changements nécessaires dans les schémas de pensée dans la Fonction publique.

36. Le Président a résumé les discussions prolongées sur le document, et a clôturé la session en indiquant que ce document et le document de stratégie forment la base de la planification future de la Conférence des Ministres.

Communication par la Guinée Bissau

37. Le représentant de la Guinée Bissau a informé la réunion des problèmes auxquels fait face son pays. Il a été relevé des problèmes de stabilité de l'Etat et de nombreux changements ont eu lieu au cours de ces dernières années. Dans la mesure où ces problèmes ne concernaient pas directement le cadre de la discussion, le ***Président a demandé que la question fasse l'objet de discussion au niveau de la région de l'Afrique de l'Ouest.***

SÉMINAIRE SUR LES QUESTIONS CLÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

38. Un séminaire a eu lieu, dans le cadre de la 6^{ème} Conférence, sur les questions clés concernant la Fonction publique. Trois exposés ont été faits. Le premier exposé axé sur le développement des capacités à travers le renforcement des Instituts africains de Management et de Développement a été fait par le Professeur Abdullah Sheik d'AMDIN. Le deuxième exposé axé sur l'utilisation et la valeur des technologies de l'information et de la communication pour la prestation de services a été fait par S. E. le Dr Ahmed Darwish, Ministre d'Etat de l'Egypte pour le Développement de l'Administration. Le troisième exposé sur la réforme des rémunérations en Tanzanie a été fait par Mme Florence.

39. Les exposés ont été bien appréciés et la Conférence a pris note avec satisfaction des questions soulevées. Les exposés ont été une excellente occasion pour de plus amples échanges sur des questions concernant le développement des Instituts africains de Management et de Développement, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour la fourniture de services et la réforme des rémunérations. Le Président a souligné qu'il serait utile que l'AMDIN produise une publication des questions clés qui ont été discutées. Un bref résumé du séminaire est joint au présent rapport.

PRESENTATION DU PROJET DE LA CHARTE SUR LES VALEURS ET PRINCIPES DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE L'ADMINISTRATION

40. S. E. M. Djamel Kharachi a commencé sa présentation en remerciant l'hôte de la Conférence, l'Afrique du Sud, et en exprimant son plaisir de présenter la Charte à la 6^{ème} Conférence. Il a noté que la Charte est le résultat d'un large processus de consultation et de discussions détaillées avec les experts et les représentants des Etats membres. Un certain nombre d'ateliers sont prévus dans la Charte pour revoir et finaliser son contenu. Les derniers ateliers ont regroupé les experts juristes de certains pays africains et la Commission de l'Union africaine.

41. Le projet final de la Charte contient sept chapitres. Le premier Chapitre porte sur les définitions, les objectifs et les principes et les deux derniers chapitres contiennent le mécanisme de mise en œuvre et les dispositions finales. Le corps de la Charte se trouve dans les chapitres deux à cinq, comme suit : 1) Obligations de la Fonction publique et de l'Administration ; 2) Règles de Conduite auxquelles les Fonctionnaires doivent obéir ; 3) Garanties et Droits des Fonctionnaires ; et 4) Gestion et Développement des Ressources humaines.

42. M. Kharachi a indiqué que la Charte constitue une nouvelle base pour l'examen du fonctionnement de la Fonction publique. En particulier, il a souligné la relation entre la Fonction publique et les populations. Il a noté que la Charte

sert également à créer des repères et des normes et devrait servir à compléter le travail des gouvernements sur le continent. Il a également affirmé que la Charte a été rédigée en tenant compte des réalités qui sont différentes sur le continent.

43. En conclusion de son exposé général sur le processus et de la valeur de la Charte, M. Kharachi a indiqué que cette Charte complétera le travail effectué par l'Union africaine et qu'elle évoluera parallèlement à d'autres Chartes dans l'Union africaine. Le contenu de la Charte et chacun de ses 31 Articles ont ensuite été présentés à la Conférence.

Discussion sur le projet de Charte

44. Le Président a ouvert les débats en indiquant que les commentaires devraient se faire article par article. Il a été suggéré que le titre devrait inclure un élément indiquant que le document est une révision du document de Windhoek. Un article devrait également être ajouté pour donner une indication sur la Charte adoptée à Windhoek. En ce qui concerne la révision, il a été indiqué que cela poserait problème et ne serait pas acceptée par l'organe concerné de l'Union africaine.

45. Il a été observé que la version portugaise doit être améliorée. Cela devrait être fait au niveau de la Commission de l'Union africaine. Il a également été observé qu'il existe un problème avec l'utilisation de la Fonction publique. Cela sera analysé dans le contexte de l'Union africaine. Les problèmes peuvent également être résolus dans le contexte des définitions. Il a été noté qu'il existe des problèmes de format. Des préoccupations ont été exprimées quant à l'utilisation du terme « **Utilisateur** ». Cette définition a été clarifiée lors de la conférence. L'utilisation du terme « esprit civique » n'est peut être pas une traduction correcte du mot français utilisé. En l'absence d'un mot équivalent pour remplacer « esprit civique », le terme serait conservé.

46. Il a été proposé qu'il soit fait référence à la discrimination positive dans l'article 3. L'utilisation du terme « handicap » doit être remplacée par le terme « invalidité ». Il a été noté que la discrimination positive est mentionnée dans une autre Charte. Il est proposé que le terme « association » soit inséré dans l'Article 15, alinéa 5. L'Article 17 doit être renforcé pour garantir aux Fonctionnaires un revenu raisonnable lorsqu'ils sont à la retraite. Cet Article (17) nécessite davantage de clarification. Des détails peuvent également être ajoutés dans les réglementations des Etats membres.

47. L'Article 20 : les alinéas. (1) et (2) doit être fusionnés. Un nouveau alinéa 2 a alors été proposé. Les détails concernant ce dernier point seront fournis par l'Etat membre. Les articles insérés ont trait au renforcement des investissements dans la formation. Il est conseillé de retenir le principe sans toutefois arrêter un montant spécifique. L'article 23 doit, entre autres, être plus élaboré afin d'attribuer un rôle plus grand aux CER dans la mise en œuvre de la Charte. Les

détails pourront être élaborés plus tard et ne nécessitent pas d'être inclus dans la Charte.

48. Il a été décidé de prendre note des observations qui ont été faites et de les présenter aux Experts juridiques qui pourront peaufiner et inclure les modifications suggérées. La Charte a été adoptée avec des amendements, par la 6^e Conférence des Ministres. Les Etats membres ont remercié l'Algérie pour le leadership qu'elle a démontré dans le processus de la Charte. Il a été observé que la prochaine étape sera l'organisation d'une réunion des Experts Juridiques des Etats membres qui procéderont à l'examen et l'amélioration du document devant être présenté au Conseil Exécutif ainsi qu'à la Conférence pour adoption.

PRÉSENTATION DE LA STRATEGIE À LONG TERME PROPOSÉE POUR LE PROGRAMME DES MINISTRES

49. Lors de la présentation de la 'stratégie', les Experts de Projet ont souligné que la stratégie commence avec l'évolution générale du programme des Ministres et se conclut sur ses principaux piliers ainsi que sur des recommandations spécifiques pour les interventions. Le programme vise à assurer un leadership collectif et l'appropriation de la gouvernance et de l'administration publique sur le continent.

50. Dans le cadre de la stratégie telle que présentée par les Experts de Projet, il a été indiqué que les défis auxquels fait face l'Administration publique sont complexes et ne peuvent être relevés en imposant des initiatives spécifiques et empruntées et que des administrations publiques flexibles seraient nécessaires. Il a été souligné que les fondements de la stratégie sont ce 6 domaines de base bien précis (Prestation des Services et Développement, Ressources Humaines, Information et Communication, Technologie et Service Public, Développement Organisationnel et Institutionnel, Budget, Finance et Mobilisation des Ressources, Suivi-Évaluation).

51. A l'issue de la présentation sur un résumé des étapes de mise en œuvre et des recommandations spécifiques sur le processus de mise en œuvre a été fait. A cet égard, il a été recommandé que le processus commence sur la base d'un consensus. Cela sera suivi par la formation de structures de mobilisation des connaissances, un plan de travail pour les 6 piliers et la création d'un forum consultatif pour l'apprentissage par les pairs.

Débats sur le document traitant de la Stratégie à Long Terme

52. Le Nigeria a saisi l'occasion pour réagir sur la stratégie à long terme tout en formulant quelques observations sur les mesures de lutte contre la corruption du secteur public dont il se fait le défenseur. Le Nigeria a indiqué qu'il ne voyait aucun problème à appuyer les décisions prises lors de la réunion du Bureau Anti-Corruption, organisée à Abuja le 13 août 2008. Cependant, le Nigeria a

mentionné quelques contraintes éventuelles dans la mise en œuvre du plan d'action pour les mesures anti-corruption dans le secteur public. Pour cette raison, le Nigeria a proposé de revoir l'idée de Défenseurs dans le programme des Ministres. Il a été de plus proposé d'introduire des initiatives pour créer des points de repère et réunir des données exactes sur la corruption à travers les pays membres.

53. Il a été observé que le concept 'd'Etat capable était trop général et qu'il fallait assurer qu'il ait toute sa signification dans le contexte africain. Il est particulièrement important d'élaborer des modèles qui soient adaptés à l'Afrique. Il a été indiqué qu'il existait un lien direct entre le document conceptuel et la stratégie à long terme et qu'il y avait eu, mais sans succès, plusieurs tentatives de réformes en Afrique. Ces réformes doivent être liées au développement et à la croissance économique. Il faudrait également que le processus démocratique soit pris en compte dans l'analyse et la stratégie.

54. Il est important d'établir un lien entre la stratégie et les réalités de la pauvreté, du chômage, du sous-développement qui affectent de nombreux pays. A cet égard, et pour arriver à réaliser les Objectifs du Millénaire du Développement, les Ministres de la Fonction Publique ont un rôle très important à jouer. Il faut noter que les défis auxquels l'Afrique fait face sont nombreux et cela laisse très peu de temps et d'espace pour les nombreuses questions abordées dans le document stratégique.

55. La Conférence a pris note du document conceptuel ainsi que de la stratégie et a conclu que le document et la stratégie constitueront une base pour l'examen des futurs plans du programme des Ministres.

PRÉSENTATION ET EXAMEN DE LA DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE

56. Le projet de Déclaration a été présenté par le Rapporteur, Mozambique. Ensuite, le Président a ouvert les débats pour permettre aux participants d'intervenir sur le document. Il a été observé que la Journée de la Fonction publique africaine (APSD) n'était pas le 22 juin. C'est le 23 juin de chaque année qui aurait dû être retenu pour cette Journée. Le représentant de la Namibie a rappelé que son pays se désistait en tant que promoteur/défenseur du sous-programme d'activités devant marquer la Journée africaine de la Fonction publique (APSD), mais qu'au niveau national, l'engagement était toujours ferme et son pays apporterait son soutien total aux célébrations de la (APSD) sur le plan continental. Il faudrait corriger l'orthographe du nom de la représentante de la Tanzanie comme suit : Floridah Kazora. Le Secrétariat se chargerait des questions éditoriales.

57. La Commission de l'Union africaine s'est engagée à régler toutes les questions en suspens quant à la terminologie dans la Charte africaine. Le Président a fait comprendre qu'il avait été convenu la veille, lors des débats sur

SÉANCE DE CLÔTURE

58. Les représentants des États membres présents ont eu l'occasion de prendre la parole lors de la séance de clôture. Ils ont exprimé leur gratitude au Ministre de la Fonction publique et de l'Administration de l'Afrique du Sud, M. Richard Baloyi, au Gouvernement et au peuple de l'Afrique du Sud pour leur accueil chaleureux et leur hospitalité et pour leurs efforts qui ont permis le succès de la Conférence. Une motion de remerciements a également été adressée à la Commission de l'Union africaine, qui a fourni aux ministres de la Fonction publique un cadre favorable à la poursuite de leurs travaux. Le Président de la 6^{ème} Conférence africaine a été félicité pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux. Les États membres attendent avec intérêt de travailler avec le nouveau Président pour mettre en œuvre le programme ministériel. Les promoteurs du Programme ministériel ont également été remerciés pour l'excellent travail qu'ils ont effectué.

Allocution de clôture : S. E. Madame Julia Dolly Joiner, Commissaire aux Affaires politiques à la Commission de l'UA.

59. Dans son allocution de clôture, la Commissaire Joiner a d'abord indiqué que les travaux ont été couronnés de succès avec l'adoption du projet de charte. Elle a souligné que les délibérations ont permis de rappeler à tous qu'il est important de développer les capacités pour pouvoir faire face aux défis que sont la pauvreté, les difficultés économiques ainsi que le processus de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a par ailleurs remercié les États membres pour le rôle de leadership qu'ils ont joué dans la promotion des divers aspects du programme ministériel.

60. La Commissaire a observé qu'une stratégie à long terme dans l'administration publique est impérative. Elle a fait observer que la stratégie constitue une base pour l'intégration de toutes les initiatives créées par les ministres dans un cadre collectif d'apprentissage et d'échange. Elle s'est engagée à porter à l'attention des chefs d'Etat et de Gouvernement les résultats de la Conférence ministérielle. La Commissaire Joiner a conclu son allocution en exprimant sa gratitude à l'Afrique du Sud pour avoir accueilli la réunion. Elle a en outre exprimé son soutien au nouveau Bureau de la Conférence des Ministres de l'Union africaine de la Fonction publique, présidé par la République du Kenya.

Discours de clôture : S.E. Richard Baloyi, Ministre de la Fonction publique et de l'Administration et organisateur de la 6^{ème} Conférence des ministres, République d'Afrique du Sud.

61. Le Ministre a exprimé, au nom du gouvernement de la République d'Afrique du Sud, sa gratitude pour l'occasion offerte à l'Afrique du Sud de présider la 4^{ème} et la 5^{ème} Conférences panafricaines des Ministres de la Fonction publique/civile, d'abriter en outre la 6^{ème} Conférence des ministres. Il a dit que le succès des travaux accomplis pendant cette période est l'œuvre de tous les participants. Eu égard au niveau d'engagement et aux décisions prises, le Ministre Baloyi s'est dit convaincu que les objectifs de la Conférence ont été atteints, et qu'il ne reste plus qu'à veiller à ce que les résultats de la Conférence soient mis en œuvre.

62. Parlant en son nom propre, le Ministre Baloyi a dit que la Conférence a été un important creuset de connaissances. A cet égard, il a remercié tous ceux qui ont contribué à faire de cette Conférence un succès. La Conférence, a-t-il dit, a été l'illustration –même de ce qu'est le partage des responsabilités. Il a reconnu que le défi qui se pose encore est de veiller à ce que le programme des ministres obéisse à une dynamique durable, et que cela est important à court, moyen et long termes. Il a lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils mettent l'accent, par des voies plus pratiques, sur la capacité organisationnelle de la Commission de l'Union africaine et de la Conférence des ministres afin que le programme des ministres soit exécuté avec succès.

63. Il a ajouté que dans l'esprit du partage des responsabilités, il est nécessaire de résoudre la question critique du financement. Cela est important car le programme des ministres ne peut être durable s'il est lourdement tributaire des donateurs. Le problème avec les donateurs est qu'ils ont souvent leurs propres priorités parmi lesquelles les intérêts de l'Afrique n'occupent pas toujours la première place. A cet égard, le Ministre a lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils travaillent dans le cadre élargi et collectif des réseaux et des institutions du continent. Le Ministre Baloyi a assuré la Commission de l'Union africaine et le nouveau Bureau de l'engagement ferme, de la détermination ainsi que de la transparente disposition de l'Afrique du Sud à appuyer les programmes de l'Union africaine.

EX.CL/473(XIV)
Annexe

DECLARATION

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA, P. O. Box 3243 Telephone +251 11 5517 700 Fax: +251-5517844
website: www.africa-union.org

**6^{ème} CONFÉRENCE DES MINISTRES AFRICAINS
CHARGÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE**

**13-15 OCTOBRE 2008
MIDRAND (AFRIQUE DU SUD)**

DÉCLARATION

Nous, Ministres africains chargés de la Fonction publique réunis au Centre des Conférences de Gallagher Estate à Midrand (Afrique du Sud), la 6^{ème} Conférence qui s'est tenue du 13 au 15 octobre 2008,

Rappelant les décisions de la 5^{ème} Conférence des Ministres telles que contenues dans la Déclaration d'Addis-Abeba et en particulier, la décision demandant l'amélioration de la Charte de la fonction publique africaine en vue de son adoption par l'organe délibérant pertinent de l'Union africaine (UA) ;

Notant avec préoccupation l'état regrettable et incertain du financement de la Conférence ministérielle, comme en témoigne le bilan des activités de la 5^{ème} Conférence des Ministres ;

Reconnaissant avec satisfaction l'élection du Kenya comme Président du Bureau de la 6^{ème} Conférence des ministres, de l'Algérie comme 1^{er} Vice-président, la Guinée comme 2^{ème} Vice-président et le Mozambique comme Rapporteur. (Le 3^{ème} Vice-président sera élu à l'issue de consultations entre les pays de la région d'Afrique centrale) ;

Nous félicitant de l'appui continu des organisations continentales, régionales et internationales au Programme de renforcement des capacités du continent pour la gouvernance et l'administration publique ;

Nous félicitant en outre, de l'engagement manifesté par la Commission de l'Union africaine à incorporer le travail effectué par les Ministres africains chargés de la Fonction publique comme un élément essentiel du programme global de l'UA ;

Ayant examiné le Rapport du Président de la 5^{ème} Conférence des Ministres africains chargés de la Fonction publique ; le Rapport de la réunion des experts des États membres tenue les 11 et 12 octobre ; et les débats sur les points suivants : le renforcement des capacités de la Fonction publique et de l'Administration, le projet de Charte africaine sur les valeurs et les principes de la Fonction publique et de l'Administration et une Stratégie à long terme sur le Programme de gouvernance africaine et d'Administration en Afrique sommes convenus de ce qui suit :

Sur le Rapport du Président de la 5^{ème} Conférence panafricaine des ministres :

Approuvons le Rapport du Président et du Bureau de la 5^{ème} Conférence des ministres africains chargés de la Fonction publique et félicitons le Bureau pour le rôle de premier plan qu'il a joué dans la mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba. ;

Notons avec satisfaction la participation proactive des organisations régionales africaines et des partenaires internationaux de développement en réagissant aux impératifs liés à la mise en œuvre du programme des Ministres ;

Chargeons le Président de la 6^{ème} Conférence des ministres africains chargés de la Fonction publique, avec l'appui actif du Bureau de la Conférence des ministres et les conseils des organes délibérants pertinents de l'UA, de superviser la mise en œuvre de la décision de la Conférence, comme reflétée dans la présente Déclaration ;

Demandons la Commission de l'UA, en consultation avec le Bureau des ministres, d'encourager activement la participation des institutions nationales et régionales aux activités du programme, dans les différentes régions du continent.

Sur les questions relatives au renforcement des capacités de la Fonction publique et de l'Administration de l'État :

Prenons connaissance de l'importance d'élaborer une approche africaine collective sur le rôle de l'Etat et les domaines nécessitant un renforcement accru des capacités ;

Prenons en outre note du document de la Conférence sur le renforcement des capacités de la Fonction publique et de l'Administration de l'État et soulignons sa pertinence avec la Stratégie à long terme de la Conférence des Ministres en matière de Gouvernance et d'Administration publique ;

Encourageons la Commission de l'UA et d'autres organisations partenaires africaines et internationales à entreprendre des activités en vue de renforcer les capacités de l'Afrique à travers l'apprentissage actif, l'échange de connaissances et l'évaluation par les pairs entre les États membres de l'Union africaine ;

Sur les questions relatives au projet de Charte africaine sur les valeurs et les principes de la Fonction publique et de l'Administration

Accueillons avec satisfaction le projet de Charte qui a été présenté et **prenons** note des consultations approfondies et le travail effectué sur la Charte, sous le direction de l'Algérie ;

Adoptons le projet de Charte amendé en vue de sa présentation à la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'UA, sous réserve de son examen et de sa finalisation par les experts juridiques des États membres.

Sur les questions relatives à la Stratégie à long terme sur la Gouvernance et l'Administration publique en Afrique :

Prenons note du document sur le Plan d'action à long terme des Ministres africains chargés de la Fonction publique comme base des activités du Programme des ministres ;

Soulignons la nécessité d'accorder la priorité aux défis et aux préoccupations plus urgents affectant les États membres.

FINALEMENT

Demandons aux États membres de l'UA de participer à la commémoration annuelle de la Journée africaine de la Fonction publique célébrée le 23 juin,

Prenons note du succès qu'a connu le programme d'attribution de prix et exhortons les États membres à appuyer cette initiative.

Remercions le Président et le Bureau de la 5^{ème} Conférence des ministres africains chargés de la Fonction publique de leurs contributions et de leur précieux rôle d'animation sous la direction de l'Afrique du Sud comme Président, le Nigeria comme 1^{er} Vice-président, l'Algérie comme 2^{ème} Vice-président, le Burundi comme 3^{ème} Vice-président et la Tanzanie comme Rapporteur.

Remercions particulièrement le Gouvernement et le peuple de la République d'Afrique du Sud d'avoir accueilli la 6^{ème} Conférence des ministres africains chargés de la Fonction publique.

Demandons au Bureau de la 6^{ème} Conférence des ministres d'élaborer un programme de financement sûr pour les activités de la 6^{ème} Conférence des ministres.

ADOPTONS la présente Déclaration en vue de sa mise en œuvre.

2009

Rapport de la Sixieme Conference des Ministres Africains de la Fonction Publique

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3199>

Downloaded from African Union Common Repository